

## Conseil d'administration Séance du 29 juin 2018

### Délibération n°13-2018 Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les nouveaux statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg adoptés par le Conseil d'administration du 16 juin 2017 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 27 septembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la ville au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 10 octobre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'EPCC et désignant des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 23 novembre 2017 acceptant la modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 19 février 2018 désignant deux représentants au sein du conseil d'administration ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;

Le Conseil d'administration,

- Procède à l'élection du(de la) Président(e) et du(de la) Vice-Président(e) du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.

- Précise que le(la) Président(e) et le(la) Vice-Président(e) du Conseil d'administration sont élus à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 6 des statuts de l'EPCC approuvés par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018

Les votes sont réalisés à main levée avec l'accord des administrateurs.

1/ EST candidat à la présidence :  
M. Marc POTTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20180629-delib13\_2018-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2018  
Date de réception préfecture : 04/07/2018

NOMBRE DE VOTANTS : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 19  
MAJORITE ABSOLUE : 10

A OBTENU : 17 voix  
- :

M. Marc POTTIER est donc élu Président du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

2/ EST candidate à la vice-présidence :  
Mme Catherine GENTILE

NOMBRE DE VOTANTS : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 19  
MAJORITE ABSOLUE : 10

A OBTENU : 19 voix  
- :

Mme Catherine GENTILE est donc élue Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président,

école  
supérieure  
d'arts &  
médias  
de Caen/  
Cherbourg

  
Marc Pottier